



RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025

Sommaire

Chapitre 1 : Emplois, effectifs, carrières	5
1.1 Les emplois.....	5
1.1.a La répartition des emplois	5
1.1.b Les transformations de postes	6
1.2 Les effectifs	6
1.2.a Les agents titulaires.....	6
1.2.b Les Agents non titulaires (ANT) rémunérés sur crédits d'État	8
1.2.c Les agents non titulaires payés sur projet (ressources propres)	8
1.2.d Répartition par sexe des effectifs physiques de l'Institut	8
1.2.e Répartition par âge des effectifs physiques de l'Institut.....	9
.....	9
1.2.f Répartition par catégorie des effectifs physiques de l'Institut	10
1.3 Carrière	11
1.3.a Promotions	11
1.3.b Les départs et les recrutements	11
 Chapitre 2 : Les conditions de travail	 13
2.1 Les lieux de résidence des agents	13
2.2 Le temps de travail	13
2.2.a Les agents à temps partiel	13
2.2.b Répartition du télétravail	14
2.2.c Compte épargne temps (CET)	15
 Chapitre 3 : Les retraites	 16
 Chapitre 4 : Rémunération et régime indemnitaire	 17
4.1 La masse salariale (en euros)	17
4.2 Le régime indemnitaire des personnels BIATSS titulaires	17
4.3 Primes et heures complément des enseignants-chercheurs, enseignants.....	18
4.4 La Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)	19
4.5 Distribution des rémunérations.....	19
 Chapitre 5 : La formation professionnelle	 20
5.1 Compte personnel d'activité (CPA)	20
Le compte personnel de formation.....	20
Le compte d'engagement citoyen.....	20
5.2 Formation des personnels	20

Chapitre 6 : Santé, action sociale, hygiène et sécurité.....21

6.1 La santé	21
6.1.a Les accidents de travail ou de trajet.....	21
6.1.b Le nombre de visites médicales.....	22
6.1.c Les personnels Reconnus en qualité de travailleurs handicapés (RQTH)	22
6.1.d Les congés de maladie.....	23
6.1.e La prévention des risques professionnels	23
6.2 L'action sociale	23
6.2.a Prestations d'action sociale	23
6.2.b Les entretiens avec l'assistante sociale	23

Chapitre 7 : Les relations professionnelles24

7.1 Les instances de dialogue social.....	24
7.1.a Le Comité social d'administration	24
7.1.b La Commission paritaire d'établissement (CPE).....	24
7.2 Les instances statutaires.....	24
7.2.a Le conseil d'administration (CA).....	24
7.2.b Le conseil scientifique et pédagogique (CSP)	24
7.3 Les autorisations d'absence liées à l'exercice du droit syndical	24
7.4 Absences pour grève	24

Glossaire des sigles et acronymes26

A.....	26
B.....	26
C.....	26
D.....	26
E.....	26
F.....	26
G.....	26
H.....	26
I.....	26
L.....	27
M.....	27
P.....	27
R.....	27
S.....	27
T.....	27
V.....	27

Chapitre 1 : Emplois, effectifs, carrières

1.1 Les emplois

1.1.a La répartition des emplois

EMPLOIS PAR NATURE	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
IGR	3	3	4
IGE	14	15	15
ATTACHE	2	2	2
ASI	1	1	2
TECH	7	7	7
SAENES	8	8	8
ATRF	28	28	24
ADJENES	12	11	11
PU	5	5	6
MCF	18	19	20
PAST	7	5	5
PRAG	4	4	4
PRCE	16	16	16
PE	12	11	10
IEN	1	1	1
DIR	2	2	1
TOTAL	140	138	136

EMPLOIS PAR NATURE %	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
IGR	2	2	3
IGE	10	11	11
ATTACHE	1	1	1
ASI	1	1	1
TECH	5	5	5
SAENES	6	6	6
ATRF	20	20	18
ADJENES	9	8	8
PU	4	4	4
MCF	13	14	15
PAST	5	4	4
PRAG	3	3	3
PRCE	11	12	12
PE	9	8	7
IEN	1	1	1
DIR	1	1	1
TOTAL	100	100	100

Plafond d'emplois au 31 décembre 2024 : 129 équivalents temps plein travaillé (2022 : 134 ; 2023 : 131).

1.1.b Les transformations de postes

Créations :

CREATIONS	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
PU	1		
MCF	1	1	2
IGR			1
IGE		1	1
TECH	2		
ASI			1
TOTAL	4	2	5

Suppressions :

SUPPRESSIONS	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
IEN			1
PRAG	1		
PRCE	1		
PREC		1	1
PAST		1	
ATRF	1		4
IGE			1
SAENES	2		
TOTAL	5	2	7

Solde 2025 : - 2

1.2 Les effectifs

1.2.a Les agents titulaires

Effectifs en nombre des BIATSS titulaires au 1^{er} janvier 2025 : 42 (2023 : 45, 2024 : 44).

Nature	Femmes	Hommes
IGR	2	2
IGE	6	5
ATTACHE	1	1
ASI	1	0
TECH	4	1
SAENES	1	1
ATRF	7	6
ADJENES	3	1
TOTAL	25	17

Effectifs en pourcentage des BIATSS au 1^{er} janvier 2025 :

Nature	Femmes	Hommes
IGR	8	12
IGE	24	29
ATTACHÉ	4	6
ASI	4	0
TECH	16	6
SAENES	4	6
ATRF	28	35
ADJENES	12	6
TOTAL	100	100

Effectifs en nombre des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires, au 1^{er} janvier 2025 : 42 (2023 : 41, 2024 : 41).

Nature	Femmes	Hommes
PU	4	1
MCF	11	6
PRAG	3	0
PRCE	5	3
PREC	5	3
IEN	0	1
PERDIR	0	0
Total	28	14

Effectifs en pourcentage des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires, au 1^{er} janvier 2025 :

Nature	Femmes	Hommes
PU	14	7
MCF	39	43
PRAG	11	0
PRCE	18	21
PE	18	21
IEN	0	7
PER DIR	0	0
TOTAL	100	100

Part des enseignants-chercheurs titulaires au 1^{er} janvier 2025 : 52.4 % (2024 : 51,2%)

Nature	Femmes	Hommes	Total
EC	15	7	22
Autres	13	7	20

1.2.b Les Agents non titulaires (ANT) rémunérés sur crédits d'État

Nature	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
Titulaires	86	85	84
Non titulaires	39	53	47
Total	125	138	131

Ratio des ANT 2025 : 36 % (2023 : 31%, 2024 : 38%)

Ventilation des emplois supports accueillant des ANT au 1^{er} janvier 2025

Catégorie emplois supports des ANT	Femmes	Hommes
A	24	9
B	2	4
C	6	2
Total	32	15

En pourcentage :

Catégorie emplois supports des ANT	Femmes	Hommes
A	75	60
B	6	27
C	19	13
Total	100	100

1.2.c Les agents non titulaires payés sur projet (ressources propres)

Données au 1^{er} janvier 2025 : 2 (2023 : 2, 2024 : 3)

Agents rémunérés sur projets	Femmes	Hommes
Total	2	0

1.2.d Répartition par sexe des effectifs physiques de l'Institut

Répartition femmes/hommes en nombre :

Répartition des effectifs	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
Femmes	81	88	85
Hommes	44	50	46
Total	125	138	131

Répartition femmes/hommes en pourcentage :

Répartition des effectifs	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
Femmes	65	64	65
Hommes	35	36	35
Total	100	100	100

1.2.e Répartition par âge des effectifs physiques de l’Institut

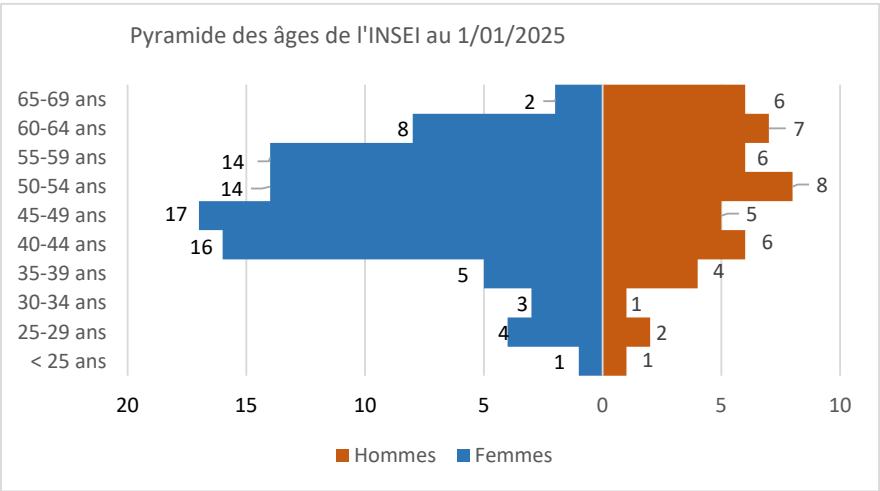
Données au 1^{er} janvier 2025. Total : 131 (2023 : 125, 2024 : 138)

Répartition femmes/hommes par tranches d’âge en nombre :

Tranches âge	Femmes	Hommes
<25 ans	1	1
25-29 ans	4	2
30-34 ans	3	1
35-39 ans	5	4
40-44 ans	17	6
45-49 ans	17	5
50-54 ans	14	8
55-59 ans	14	6
60-64 ans	8	7
65-69 ans	2	6
Total	85	46

Répartition femmes/hommes par tranches d’âge en pourcentage :

Tranches âge	Femmes	Hommes
<25 ans	1	2
25-29 ans	5	4
30-34 ans	4	2
35-39 ans	6	9
40-44 ans	20	13
45-49 ans	20	11
50-54 ans	16	17
55-59 ans	16	13
60-64 ans	9	15
65-69 ans	2	13
Total	100	100



1.2.f Répartition par catégorie des effectifs physiques de l'Institut

Données au 1^{er} janvier 2025.

Répartition femmes/hommes en nombre par catégories, agents titulaires et non titulaires : 131 (2023 : 125 ; 2024 : 138)

Catégories	Femmes	Hommes
A	62	31
B	7	6
C	16	9
TOTAL	85	46

Répartition femmes/hommes en pourcentage par catégories, agents titulaires et non titulaires :

Catégories	Femmes	Hommes
A	67	33
B	54	46
C	64	36
TOTAL	65	35

Répartition femmes/hommes en nombre par catégories, agents titulaires : 84 (2023 : 86 ; 2024 : 85)

Catégories	Femmes	Hommes
A	38	22
B	5	2
C	10	7
TOTAL	53	31

Répartition femmes/hommes en pourcentage par catégories, agents titulaires :

Catégories	Femmes	Hommes
A	72	71
B	9	6
C	19	23
TOTAL	100	100

Répartition femmes/hommes en nombre par catégories, agents non titulaires : 47 (2023 : 39 ; 2024 : 53)

Catégories	Femmes	Hommes
A	24	9
B	2	4
C	6	2
TOTAL	32	15

Répartition femmes/hommes en pourcentage par catégories, agents non titulaires :

Catégories	Femmes	Hommes
A	75	60
B	6	27
C	19	13
TOTAL	100	100

1.3 Carrière

1.3.a Promotions

Tableau d'avancement BIATSS au 1^{er} janvier 2025 : 3 (2023 : 6, 2024 : 5)

Grades	Femmes	Hommes
ATRF principal 1 ^{ère} classe	1	0
IGR hors classe	1	0
ADJENES principal 1 ^{ère} classe	0	1
Total	2	1

Liste d'aptitude BIATSS au 1^{er} janvier 2025 : 2 (2023 : 1, 2024 : 1)

Catégorie	Femmes	Hommes
A	0	1
B	1	0
Total	1	1

Tableaux d'avancement des enseignants et enseignants-chercheurs au 1^{er} janvier 2025 : 1 (2023 : 1, 2024 : 3)

Grades	Femmes	Hommes
Certifié hors classe	0	1
Total	0	0

Liste d'aptitude des enseignants et enseignants-chercheurs au 1^{er} janvier 2025 (repyramidage) : 0 (2023 : 0, 2024 : 1)

Corps	Femmes	Hommes
MCF à PU	0	0

1.3.b Les départs et les recrutements

Départs par motifs entre le 1^{er} janvier 2024 et 31 décembre 2025 : 33 (2023 : 29, 2024 : 31).

Motif	Femmes	Hommes
Détachement	2	0
Disponibilité	0	0
Retraite	1	1
Rupture conventionnelle / démission FP	0	0
Licenciement/Fin période Essai	0	0
Fin de CDD	16	9
Mutation/intégration	2	2
TOTAL	21	12

Publications de postes :

Postes	2024	2025
Enseignants-chercheurs titulaires	2	2
Autres enseignants et assimilés	8	7
Personnel d'encadrement (cat. A)	12	7
Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées (cat. B)	7	3
Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées (cat. C)	11	6
TOTAL	40	25

Publication de postes :

Source : archives du site internet Insei, choisir le service public/place de l'emploi public et LinkedIn

Arrivées par corps entre le 1er janvier 2024 et 31 décembre 2024 : 25 (2023 : 40).

Corps	Femmes	Hommes
MCF/PU	2	0
ANT ENSEIGNANTS	6	1
IGE	3	1
ASI	1	0
ANT BIATSS	6	5
TOTAL	18	7

Chapitre 2 : Les conditions de travail

2.1 Les lieux de résidence des agents

Données en nombre au 1^{er} janvier 2024 (pour mémoire).

Résidence	Femmes	Hommes	%
HAUTS-DE-SEINE	28	14	30
YVELINES	15	8	17
VAL-D'OISE	9	5	10
PARIS	18	3	15
AUTRES	18	20	28
Total	88	50	100%

Données en nombre et en pourcentage au 1er janvier 2025

Résidence	BIATSS femmes	BIATSS hommes	Formateurs femmes	Formateurs hommes	Totaux	%
ESSONNE	1	0	3	0	4	3%
HAUTS-DE-SEINE	20	11	7	1	39	30%
SEINE et MARNE	1	0	0	1	2	2%
YVELINES	9	6	9	2	26	20%
VAL-D'OISE	3	7	2	2	14	11%
PARIS	6	1	10	1	18	14%
AUTRES	1	2	13	12	28	21%
TOTAL	41	27	44	19	131	100%

2.2 Le temps de travail

2.2.a Les agents à temps partiel

Données en nombre au 1^{er} janvier 2025 : 9 (2023 : 6, 2024 : 8).

Quotité	Femmes	Hommes
90	0	0
80	6	1
70	1	0
50	1	0
Total	8	1

En pourcentage :

Quotité	Femmes	Hommes
90	0	0
80	75	100
70	13	0
50	13	0
Total	100	100

Ventilation des agents à temps partiel par catégories et statuts au 1^{er} janvier 2025.

Temps partiel des agents titulaires

Quotité	Catégorie	Femmes	Hommes
80%	B	1	0
80%	C	1	0
70%	A	1	0
Total		3	0

Temps partiel des agents non titulaires

Quotité	Catégorie	Femmes	Hommes
80%	A	3	1
80%	C	1	0
50%	A	1	0
Total		5	1

2.2.b Répartition du télétravail

Données au 1^{er} janvier 2025 : 36 agents (2023 : 24, 2024 : 42).

Télétravail	Catégorie	Femmes	Hommes
1 jour	A	9	6
1 jour	B	3	3
1 jour	C	6	1
2 jours	A	4	0
2 jours	B	1	0
2 jours	C	2	0
3 jours	A	0	1
3 jours	B	0	0
3 jours	C	0	0
Total	Toutes catégories	25	11

En pourcentage :

Télétravail	Catégorie	Femmes	Hommes
1 jour	A	36	55
1 jour	B	12	27
1 jour	C	24	9
2 jours	A	16	0
2 jours	B	4	0
2 jours	C	8	0
3 jours	A	0	9
3 jours	B	0	0
3 jours	C	0	0
Total	Toutes catégories	100%	100%

2.2.c Compte épargne temps (CET)

Comptes épargne temps au 1^{er} janvier 2025 : 8 (2023 : 5, 2024 : 9)

Femmes	Hommes
5	3

Nombre de jours épargnés : 276,5 (2023 : 123,5 ; 2024 : 231,5)

Chapitre 3 : Les retraites

Départs à la retraite entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2024 : 2 (2022 : 8 ; 2023 : 7).

Corps	Femmes	Hommes
Premier et second degré		
IEN et PERDIR		
Enseignants-chercheurs		
BIATSS C		
BIATSS B		1
BIATSS A	1	
Total	1	1

Chapitre 4 : Rémunération et régime indemnitaire

4.1 La masse salariale (en euros)

Masse salariale	2023	2024	2025
Avec pension	8 938 241,00 €	9 031 613,00 €	9 059 763,00 €
Sans CAS pension	6 412 532,00 €	6 671 471,00 €	6 646 990,00 €

CAS Pension : compte d'affectation spécial pour les pensions.

La valeur actuelle du point est de 4,92 € (dernière revalorisation : 1^{er} juillet 2023).

Mode de calcul de la rémunération indiciaire brute :

Indice nouveau majoré (INM) X Valeur du point X 12 = salaire indiciaire brut annuel

Exemple : 400 x 4,92 x 12 = 23 616 €.

4.2 Le régime indemnitaire des personnels BIATSS titulaires

IFSE moyenne au 1^{er} janvier 2024 (pour mémoire)

Catégorie	Femmes	Hommes
A	564,97 €	790,87 €
B	476,40 €	567,50 €
C	277,39 €	281,00 €

CIA moyen 2024 (pour mémoire)

Catégorie	Femmes	Hommes
A	1 790 €	2 238 €
B	1 236 €	1 331 €
C	879 €	972 €

IFSE moyenne au 1^{er} janvier 2025

Catégorie	Femmes	Hommes
A	570,25 €	785,11 €
B	461,40 €	660,00 €
C	303,21 €	303,21 €

CIA moyen 2025

Catégorie	Femmes	Hommes
A	1 725 €	2 325 €
B	1 233 €	1 800 €
C	907 €	958 €

Note méthodologique : compte tenu de la faiblesse des effectifs d'agents titulaires dans certaines catégories, des quotités de services et des régimes spéciaux, les écarts de rémunérations doivent être interprétés avec prudence.

Tous les personnels administratifs perçoivent une indemnité qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale versée mensuellement : l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) à laquelle s'ajoute un complément indemnitaire annuel (CIA).

4.3 Primes et heures complément des enseignants-chercheurs, enseignants

Données au 1^{er} janvier 2024 (pour mémoire) :

Primes	Femmes	Hommes	Total
PRES et PES (RIPEC 1)	82 885,97 €	39 324,18 €	122 210,15 €
PCA PRP (RIPEC 2)	21 087,12 €	9 772,08 €	30 859,20 €
PEDR (RIPEC 3)	15 750,00 €	3 500,00 €	19 250,00 €
Total	119 723,09 €	52 596,26 €	172 319,35 €

Données au premier janvier 2025 :

Primes	Femmes	Hommes	Total
PRES et PES (RIPEC 1)	114 261,00 €	53 760,00 €	168 021,00 €
PCA PRP (RIPEC 2)	25 317,00 €	8 352,00 €	33 669,00 €
PEDR (RIPEC 3)	19 250,00 €	7 000,00 €	26 250,00 €
Total	158 828,00 €	69 112,00 €	227 940,00 €

RIPEC : régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs. La part statutaire (RIPEC 1) correspond à l'ancienne PES/PRES ; la part fonctionnelle (RIPEC 2) correspond aux anciennes primes administratives et de responsabilités pédagogiques ; la part individuelle (RIPEC 3) correspond à l'ancienne PEDR.

Heures complémentaires payées le 1^{er} juillet 2025 : 2147 heures (2023 : 1 708 heures ; 2024 : 2135 heures)

Heures complémentaires	Femmes	Hommes	Total
HC	1206	941	2147

Soit un total de 93 394,00 € (2024 : 91 506,10 €)

Taux de l'heure complémentaire au 01/07/2023 :

Nature	Montant
Cours de TD	43,50 €
Cours magistral	65,22 €

4.4 La Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

Nombre de GIPA. Données au 1^{er} janvier 2024 : 9 (2022 : 2, 2023 : 10)

2025 : fin du dispositif.

4.5 Distribution des rémunérations

Écarts entre les femmes et les hommes.

Indices moyens (INM) au 1^{er} janvier 2025 :

Moyennes des indices des titulaires

Catégories	Femmes	Hommes
A	735	733
B	406	479
C	398	407

NB : les agents titulaires ne bénéficient pas de primes.

Moyennes des indices des agents non titulaires

Catégories	Femmes	Hommes
A	602	707
B	495	502
C	413	450

Médianes des indices des agents non titulaires

Catégories	Femmes	Hommes
A	601	571
B	495	509
C	405	450

Chapitre 5 : La formation professionnelle

5.1 Compte personnel d'activité (CPA)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le CPA est ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels de la fonction publique.

Ce compte comprend :

- Le Compte personnel de formation (CPF).
- Le Compte d'engagement citoyen (CEC).

Le compte personnel de formation

Nombre de formations obtenues au titre du compte personnel de formation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 : 2 (2023 : 1 ; 2024 : 5)

Catégorie	Femmes	Hommes
A	0	1
B	1	0
C	0	0
Total	1	1

Nombre de demandes non satisfaites :

Catégorie	Femmes	Hommes
A	0	0
B	0	0
C	0	0
Total	0	0

Le compte d'engagement citoyen

État néant

5.2 Formation des personnels

Nombre de journées de formation entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 : 131 (2023 : 61 ; 2024 : 95)

Filières prof.	Femmes	Hommes
Biatss	52	39
Enseignants	13	27
Total	65	66

Nombre de CRCT entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 : néant (2023 : néant ; 2024 : néant)

Nombre de délégations auprès du CNRS entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 : néant (2023 : néant ; 2024 : néant)

Chapitre 6 : Santé, action sociale, hygiène et sécurité

6.1 La santé

6.1.a Les accidents de travail ou de trajet

Données au 1^{er} janvier 2025 : 2 (2023 : 3 ; 2024 : 3)

Nature des accidents	Femmes	Hommes
Accident de travail	0	2
Accident de trajet	0	0
Accident de mission	0	0
Maladie professionnelle	0	0
Total	0	0

En pourcentage :

Nature des accidents	Femmes	Hommes
Accident de travail	0	100
Accident de trajet	0	0
Accident de mission	0	0
Maladie professionnelle	0	0
Total	100	100

Répartition par filières professionnelles

Biatss en nombre 2 sur 2

Nature des accidents	Femmes	Hommes
Accident de travail	0	2
Accident de trajet	0	0
Accident de mission	0	0
Maladie professionnelle	0	0
Total	0	0

Enseignants en nombre : 0 sur 2

Nature des accidents	Femmes	Hommes
Accident de travail	0	0
Accident de trajet	0	0
Accident de mission	0	0
Maladie professionnelle	0	0
Total	0	0

Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail : 305 (2023 : 242 ; 2024 : 56)

Nature des jours d'arrêts	Femmes	Hommes
Titulaires	0	305
Non titulaires	0	0

Nombre de jours d'arrêt pour maladie professionnelle : 0

Nature des jours d'arrêts	Femmes	Hommes
Titulaires	0	0
Non titulaires	0	0

6.1.b Le nombre de visites médicales

Nombre de visites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 : 23 (2024 : 36)

Corps	Femmes	Hommes
Enseignants titulaires	3	3
Biatss titulaires	11	4
Contractuels	1	1
Total	15	8

L'INSEI a signé un contrat avec le groupe Efficience santé à compter de 2023.

6.1.c Les personnels Reconnus en qualité de travailleurs handicapés (RQTH)

Données au 1^{er} janvier 2025 : 21 (2023 : 15 ; 2024 : 20)

Répartition	Femmes	Hommes
RQTH	16	5
Total agents	85	46
Répartition des agents RQTH en % par rapport aux effectifs globaux	18,82	10,87

Pourcentage des agents RQTH : 16 % (2023 : 11% ; 2024 : 14%).

Rappel : l'obligation légale est fixée à 6 % des effectifs globaux.

6.1.d Les congés de maladie

Jours d'arrêts des agents titulaires entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 :

Nature des jours d'arrêts	Femmes	Hommes
Congé de maladie ordinaire	634	146
Congé de longue maladie	22	0
Congé de longue durée	122	0
Maternité et couches pathologiques	301	0
Paternité	0	50

Jours d'arrêts des agents non titulaires entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 :

Nature des jours d'arrêts	Femmes	Hommes
Congé de maladie ordinaire	184	18
Congé de longue maladie	0	0
Congé de longue durée	0	0
Maternité et couches pathologiques	0	0
Paternité	0	37

6.1.e La prévention des risques professionnels

L'établissement a désigné un assistant de prévention.

Signalements au RSDGI et RSST entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 :

- Registre de signalement d'un danger grave et imminent (bureau du SG) : 0 (2022 et 2023 : néant).
- Registres hygiène et sécurité (loge et centre de ressources documentaires) : 9 (2022 : 2 ; 2023 : 9).

6.2 L'action sociale

6.2.a Prestations d'action sociale

Sans objet.

6.2.b Les entretiens avec l'assistante sociale

La convention avec l'assistante sociale des personnels a cessé en 2023.

Chapitre 7 : Les relations professionnelles

7.1 Les instances de dialogue social

7.1.a Le Comité social d'administration

4 réunions plénières entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 (3 en 2023).

7.1.b La Commission paritaire d'établissement (CPE)

État néant.

A compter de la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, le rôle des commissions paritaires d'établissement a évolué (recours uniquement).

7.2 Les instances statutaires

7.2.a Le conseil d'administration (CA)

5 réunions plénières entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 (3 en 2023).

7.2.b Le conseil scientifique et pédagogique (CSP)

4 réunions plénières entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 (3 en 2023).

Bilan pluriannuel des réunions des instances :

Instances	2023	2024
CSA	3	4
CPE	0	0
CA	3	5
CSP	3	4

7.3 Les autorisations d'absence liées à l'exercice du droit syndical

Bilan au 1^{er} janvier 2025 des autorisations d'absence intervenues en 2024 : 1 (2023 : néant ; 2024 : 4)

Nature	Nombre d'autorisation d'absence
Formations syndicales	1
Réunions syndicales	ND

7.4 Absences pour grève

Nombre de grévistes cumulés au cours de l'année 2024 : 4 (2022 : 3 ; 2023 : 19)

Filières prof.	1 à 2 jours	3 à 5 jours	6 à 11 jours
Enseignants	4	0	0
A	0	0	0
OB	0	0	0
C	0	0	0
TOTAL	4	0	0

Nombre de journées de grèves par genre et par catégorie au sens statutaire (A, B et C)

Filières prof.	Femmes	Hommes
Enseignants	1	0
A	0	3
B	0	0
C	0	0
TOTAL	1	3

Glossaire des sigles et acronymes

A

AAE : Attaché d'administration de l'État
ADJENES : Adjoint administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
ANT : Agent non titulaire (contractuel)
ATRF : Adjoint technique de recherche et de formation
ATSS : Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
ATSS-A : ATSS de catégorie A
ATSS-B : ATSS de catégorie B
ATSS-C : ATSS de catégorie C

B

BALAE : Bourse au Logement des agents de l'État
BIATSS : Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, sociaux et de santé
BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

C

CA : Conseil d'administration
CAP : Commission administrative paritaire
C-AD : Catégorie C – adjoint administratif
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CEC : Compte d'engagement citoyen
CIA : Complément indemnitaire annuel
CIR : Compte individuel retraite
CPA : Compte personnel d'activité
CPE : Commission paritaire d'établissement
CPF : Compte personnel de formation
CRDS : Contribution au remboursement de la dette sociale
CSA : Comité social d'administration
CSG : Contribution sociale généralisée
CSP : Conseil scientifique et pédagogique
CTE : Comité technique d'établissement

D

DIF : Droit individuel à la formation

E

EC : Enseignant-chercheur
ETPT : Équivalent temps plein travaillé
ETP ou ETPE : Équivalent temps plein emploi
ETPR : Équivalent temps plein rémunéré

F

FSDIE : Fonds de solidarité et développement des initiatives étudiantes

G

GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

H

HC : Hors classe

I

IEN : Inspecteur de l'Éducation nationale
IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
IGE : Ingénieur d'étude
IGR : Ingénieur de recherche

INM : Indice nouveau majoré
ITRF : Ingénieur, technicien de recherche et de formation
ITRF-A : ITRF de catégorie A
ITRF-B : ITRF de catégorie B
ITRF-C : ITRF de catégorie C

L

LSF : Langue des signes française

M

MAST : Maître de conférences associé semi-temporaire (à mi-temps)
MCF : Maître de conférences

P

PAF : Programme académique de formation
PAST : Professeur associé semi-temporaires (à mi-temps)
PCA : Prime de charges administratives
PU : Professeur d'université
PEDR : Prime d'encadrement doctoral et de recherche.
PES : prime d'enseignement supérieur
PERDIR : personnels de direction
PFR : Prime de fonction et de résultats
PLP : Professeur de Lycée professionnel
PRAG : Professeur agrégé
PRCE : Professeur certifié
PREC : Professeur des écoles
PRES : Prime de recherche et d'enseignement supérieur
PRP : Prime de responsabilité pédagogique

R

RCE : Responsabilités et compétences élargies
RIFSEEP : Régime Indemnitare de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel (voir IFSE)
RIPEC : Régime indemnitare des personnels enseignants-chercheurs
RH : Ressource humaines
RSDGI : Registre de Signalement d'un Danger Grave et Immédiat

S

SAENES : Secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur
SRIAS : Section régionale interministérielle d'action sociale
SST : Sauveteur secouriste du travail

T

TD : Travaux dirigés
TECH : Technicien de recherche et de formation
TIB : Traitement indiciaire brut

V

VAE : Validation des acquis de l'expérience